

(N<sup>o</sup> 155.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 4 AOUT 1897.

---

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1896 et 1897, et autorisant des transferts et des régularisations au Budget de l'exercice 1896.

(Voir les n<sup>os</sup> 191, 217, 221, 235 et 242, session de 1896-1897, de la Chambre des Représentants; 141, même session, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; CAPPELLE, HERRY, PONCELET et le Chevalier DESCAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport au Sénat, au nom de la Commission des Finances, sur le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires aux budgets des exercices 1896 et 1897 et autorisant des transferts et des régularisations au budget de l'exercice 1897.

L'exposé des motifs déposé à la Chambre des Représentants, le 22 juin 1897, et les explications fournies par le Gouvernement à propos des amendements déposés par lui font connaître les motifs qui ont déterminé le Gouvernement à déposer ce Projet de Loi.

Votre Commission des Finances vous en propose l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
Chevalier DESCAMPS.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.